

# In Extenso

**In Extenso Auvergne Rhône Alpes**

24 chemin des Verrières

BP 33

69751 Charbonnières Cedex

Tél : +33 (0) 4 78 34 19 54

lyon.charbonnieres@inextenso.fr

www.inextenso.fr

## **FONDS DE DOTATION LE POIDS DU VIVANT**

15 rue des Cures

69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
➤ <b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....</b>	<b>3</b>
➤ <b>COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2023.....</b>	<b>6</b>



# FONDS DE DOTATION LE POIDS DU VIVANT

15 rue des Cures  
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

Au conseil d'administration,

### 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation LE POIDS DU VIVANT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

### 2. Fondement de l'opinion

#### 2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### 2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### 2.3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables retenus ainsi que sur le suivi et la comptabilisation de la dotation consommable du fonds.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **3. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

### **4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Pour In Extenso Auvergne Rhône Alpes  
Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 10/06/2024 par  
Laurent Simo

**In Extenso**  
signature électronique

**Laurent SIMO**

**COMPTES ANNUELS  
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

31/12/2023

Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup> Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes			
		TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out.industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			
		TOTAL			
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
	Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres			
		TOTAL			
		Total I			
Actif circulant		Stocks et en cours			
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres			
		TOTAL			
	Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>	599 387 559 365	599 387 559 365	927 286
		Total II	1 158 752	1 158 752	927 286
		Frais d'émission des emprunts III			
		Primes de remboursement des emprunts IV			
		Ecart de conversion Actif V			
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	1 158 752	1 158 752	927 286
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

C:\Bilan\le\_poids\le\_poids\_V3.1.1.0



**CF** FONDS DE DOTATION LE POIDS DU VIVAN<sup>®</sup>  
Sofeg

31/12/2023  
Bilan Passif

<b>Passif</b>		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	15 000	15 000
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>		
	Situation nette (sous-total)	15 000	15 000
	Fonds propres consommables	579 456	910 246
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Total I</b>	<b>594 456</b>	<b>925 246</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total I bis</b>		
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	<b>Total II</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total III</b>		
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>	1 500	2 040
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	3 431	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	559 365	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	<b>Total IV</b>	<b>564 296</b>	<b>2 040</b>
	Écart de conversion Passif V		
	<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>	<b>1 158 752</b>	<b>927 286</b>
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Table à partir de Loop V5.14.0

 **CF FONDS DE DOTATION LE POIDS DU VIVANT**  
Sofeg

31/12/2023

Compte de résultat

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 04/11/2021 Au 31/12/2022
		12 mois	14 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	330 790	33 473
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>330 790</b>	<b>33 473</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	16 935	13 473
	Aides financières	305 105	20 000
	Impôts, taxes et versements assimilés	948	
	Salaires et traitements	13 750	
	Charges sociales	5 482	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges			
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>342 221</b>	<b>33 473</b>
1. Résultat d'exploitation (I-II)		<b>-11 431</b>	



# CF FONDS DE DOTATION LE POIDS DU VIVAN<sup>®</sup>

Sofeg

31/12/2023

## Compte de résultat

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 04/11/2021 Au 31/12/2022 14 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	11 431	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>	<b>11 431</b>	
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV</b>		
	2. Résultat financier (III-IV)	11 431	
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>		
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)		
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII		
	Total des produits (I + III + V)	342 221	33 473
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	342 221	33 473
	<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	<b>Total</b>		
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	<b>Total</b>		

Extrait du rapport de L'expert V.S. 14.0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



## 1 Informations générales

### 1.1 Objet social du fonds de dotation

Le fonds de dotation le POIDS DU VIVANT a pour objet de réaliser et/ou soutenir, en France et à l'étranger, tous les projets d'intérêt général et sans but lucratif qui concourent à la préservation, à la protection et la restauration de l'environnement naturel et de la biodiversité tant animale que végétale.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, le fonds développe ses propres actions ou participe au financement des structures éligibles dont l'activité favorise sa mission d'intérêt général. Le fonds de dotation peut réaliser toute autre activité, directe ou indirecte, mobilière ou immobilière, de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

### 1.2 Moyens d'action

Afin de développer son objet social en France et à l'étranger, le fonds pourra, notamment :

- Soutenir et financer tout organisme d'intérêt général dont la mission est conforme à l'objet social du fonds de dotation;
- Procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds;
- Développer des partenariats avec tout organisme français ou étranger développant les activités similaires ou connexes entrant dans le champ de son objet;
- Développer des moyens de communication et de diffusion, éditer toutes publications et autres documents d'information en rapport avec l'objet poursuivi par le fonds de dotation;
- Et plus généralement mettre en place toute autre opération nécessaire à la poursuite de ses objectifs et qui soit conforme à la loi et aux règlements.

Annexe page 3

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



### 1.3 Ressources du fonds de dotation

Les ressources du fonds de dotation se composent:

1. Des revenus des biens et valeurs de toute nature lui appartenant;
2. De la quote-part de consommation de sa dotation;
3. Des dons manuels issus d'une campagne d'appel à la générosité du public autorisée;
4. Des recettes provenant des services rendus par le fonds de dotation dans le cadre de son objet social;
5. De toute autre ressource non interdite par la loi

La gestion financière du fonds de dotation est assurée dans le respect de la liste des placements énoncée à l'article R.332-2 du code des assurances.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



## **2 Faits caractéristiques**

### **2.1 Faits caractéristiques de l'exercice**

Aucun évènement significatif postérieur n'a été relevé

### **2.2 Faits marquants survenus postérieurement à la clôture**

Aucun évènement significatif postérieur n'a été relevé

Annexe page 5

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



### 3 Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation;
- Indépendance des exercices;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Annexe page 6

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



## 4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

### 4.1 Note sur l'actif du bilan

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

Le 06/12/2023, le fonds du poids du vivant a reçu la somme de 11 431.23€ d'intérêts du compte de placement DAT de 600 000 €.

Annexe page 7

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



## 4.2 Notes sur le bilan passif

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le fonds de dotation a été constitué avec une dotation en capital initiale d'un montant de 15 000€ apportée par les fondateurs.

Cette dotation en capital est consommable afin de permettre la réalisation de l'objet du fonds de dotation.

Les modalités de consommation de la dotation en capital sont déterminées par le conseil d'administration.

Soit un total de dotation consommables constatée au 31/12/2023 de 943 720 € pour lequel 364 263.89€ ont été rapporté au résultat du 31/12/2023, soit une dotation consommable restante de 579 456 €.

Au 31/12/2023, les autres dettes correspondent aux engagements pris à la clôture de l'exercice par le fonds de dotation le POIDS DU VIVANT pour financer les actions post-clôture.

Annexe page 8

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



#### 4.2.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	15 000	-	-	-	-	-	-	15,000
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	-	-	-	-		-		-
Report à nouveau	-	-	-	-		-		-
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations consommables	943 720	-	-	-	-	364 264	-	579 456
Subventions d'investissement	-			-		-		-
Provisions réglementées	-			-		-		-
<b>TOTAL</b>	<b>958 720</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>364 264</b>	<b>-</b>	<b>594 456</b>



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## 5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-			
	Prêts	-			
	Autres	-			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-			
	Autres	-			
Charges constatées d'avance		559 365	289 365	270 000	
<b>TOTAL</b>		<b>559 365</b>	<b>289 365</b>	<b>270 000</b>	
Prêts Accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		1 500	1 500		
Dettes fiscales et sociales		-			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		559 365	289 365	270 000	
Produits constatés d'avance		-			
<b>TOTAL</b>		<b>560 865</b>	<b>290 865</b>	<b>270 000</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture					

Annexe page 10



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

**6 Compte de résultat par origine et destination**

Non Applicable

**6.1 Compte d'emploi annuel des ressources à la générosité du public**

Non Applicable

**7 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits**

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 1507.20 €.

Annexe page 11